

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit novembre à 17h30, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 22 novembre 2024	Date d'affichage : 29 novembre 2024
Membres en exercice : 40	Membres présents : 6
Procurations : 1	Nombre de votes : 7
Pour : 7	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ANTONETTI Jean-Marie - BUSSETTA Jean-Yves - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - MAURIZI Pancrace - VANUCCI Bernard

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTÉS : CASTELLANI Jean-Charles (à MAURIZI Pancrace)

MEMBRES ABSENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANGELINI Colomba - BALDOVINI Anthony - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GIULY Martin - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUCIANI Dominique - LUIGGI Laure - MARCHETTI Laurent - MARIANI Marthe - MEDORI Séverin - NOIRAUT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PALMIERI Michel -- PAOLACCI Jean-Toussaint - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PIRAS Marie-Antoinette -- PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence - VENTURINI Dominique

OBJET : DELIBERATION FINALE D'APPROBATION DU DOCOBAS (STRATEGIE ET PLAN D'ACTION + PERIMETRES ETAPES 10 & 11)

La présente séance du Conseil Communautaire fait suite à celle du 21 novembre 2024 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

La communauté de communes de l'Orient a souhaité élaborer un DOCOBAS (Document d'Objectifs Agricoles et Sylvicoles) afin de pouvoir disposer d'une analyse des ressources du territoire, repérer d'éventuels candidats aux activités agricoles et/ou forestières, identifier les enjeux auxquels la communauté de communes peut répondre, définir des périmètres d'intervention prioritaires où concrétiser des opérations en faveur du maintien et de développement des activités agricoles et forestières sur le territoire. Ce dispositif participe également à la transcription des orientations du PADDUC à l'échelle du territoire en matière de préservation et de mobilisation des espaces agricoles.

La phase de diagnostic a permis d'identifier différents enjeux. Afin d'y répondre, la communauté de communes de l'Orient souhaite valider une stratégie d'intervention selon les axes suivants :

Enjeux Agricoles (Issus du diagnostic)	Axes stratégiques (De la Communauté de communes)
Maintenir un milieu ouvert et productif notamment autour des villages de l'intérieur - Limiter le risque incendie	1- Favoriser l'accès à la terre pour les agriculteurs : Sensibilisation des propriétaires fonciers (à mettre en valeur leurs biens, à mettre à jour leurs titres de propriétés, biens vacants et sans maîtres)
Mobiliser le foncier agricole	2- Soutenir une production locale : Animation foncière en faveur de la rénovation des châtaigneraies (et des oliveraies) et de la mise en valeur sylvopastorale en particulier autour des villages
Favoriser la transformation et la vente directe sur le territoire	3- Favoriser la transformation et la vente directe : - Etude de faisabilité pour la création d'un atelier de découpe et de transformation - Projet « Maison du terroir »
Préserver les espaces agricoles en plaine	4- Préserver les espaces agricoles en plaine : Mise à disposition des cartes du DOCOBAS pour faciliter la transcription des espaces agricoles du PADDUC à l'échelle communale

02B-200015162-20241128-2024-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024

Enjeux Forestiers (Issus du diagnostic)	Axes stratégiques (De la Communauté de communes)
Mise en place d'une gestion durable des forêts	Promotion d'une gestion forestière durable (documents de gestion) Mise en place d'une étude foncière (GIRTEC)
Mise en place d'une stratégie collective entre l'agriculture et la sylviculture pour la rénovation des suberaies	Promotion du sylvopastoralisme et l'agroforesterie auprès des acteurs de la filière agricole, par le biais d'animation et/ou communication. Etudes sylvicoles sur les jeunes peuplements de chênes lièges à l'abandon (inventaire des propriétaires) Animation foncière en faveur de la rénovation des suberaies (documents de gestion, regroupement de propriétaires)
Exploitations des peuplements et lutte contre le risque incendie	Mise en place d'une étude DFCI Favoriser l'exploitation du chêne vert et du maquis Mise en place d'un broyeur intercommunal
Intégration au sein du projet « France Relance 2030 »	Promotion du projet « 1 Milliard d'arbres plantés »

Pour permettre la mise en œuvre de cette stratégie, un plan d'action précis ainsi que des périmètres d'intervention prioritaires ont été proposés sur les deux volets agricole et forestier (cartographie par commune en annexe).

Ils ont été réalisés par les services de la chambre d'agriculture de la Haute-Corse et la coopérative forestière « a Silva » (Silva coop). Ils pourront être, si besoin, réévalués en phase opérationnelle.

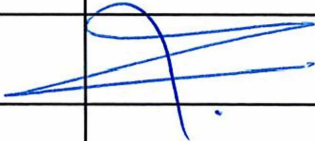
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **Valide** la stratégie communautaire, les plans d'action agricole, forestier et les périmètres d'intervention relatifs au DOCOBAS (en annexe).

- **Autorise** Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Oriente à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

OBJET : **DELIBERATION FINALE D'APPROBATION DU DOCOBAS** (STRATEGIE ET PLAN D'ACTION + PERIMETRES ETAPES 10 & 11)

Réception par le préfet : 29/11/2024

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony						
ANGELI Paul						
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie	X					
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles	X					
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick	X					
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude	X					
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin						
GOZZI Dominique						

02B-200015162-20241128-2024-51-DE

Accusé certifié exécutoire

OBJET : **DELIBERATION FINALE D'APPROBATION DU DOCOBAS** (STRATEGIE ET PLAN D'ACTION + PERIMETRES ETAPES 10 & 11)

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique						
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent						
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X			oh		
MEDORI Séverin						
NOIRAULT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel						
PAOLACCI Jean-Toussaint						
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie- Antoinette						
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne						
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : **DELIBERATION FINALE D'APPROBATION DU DOCOBAS** (STRATEGIE ET PLAN D'ACTION + PERIMETRES ETAPES 10 & 11)

Réception par le préfet : 29/11/2024

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard	X					
VENTURINI Dominique						

NOMBRE DE VOTANTS :			
POUR :	CONTRE :	NULS :	ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,
Le Président,
Jean-Claude FRANCESCHI